

SEANCE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Anne PHILIPPE, Bernard MAGES, Marie-Pierre PALOBART, Laurent CASTRO, Jean-Pierre DETRÉ, Christian FABRE, Patricia CECCARELLI, Solène LOUPIAS, Noémie CECCARELLI, Ambre RONXIN, Mehdi BARRAT.

Excusés : Arne DAVIGNON (pouvoir à M. MAGES), Julien CASTELNAU, Pierre CROS (pouvoir à M. E. CROS).

Convocation du 28 mars 2026.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 20 mars 2026 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 :

II-1-CFU budget principal :

Le Compte Financier Unique fait apparaître :

*un déficit d'investissement de clôture de : 83 235,42 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 320 536,01 €

Il est à noter que les restes à réaliser d'un montant de +141 147 € permettent de combler le déficit d'investissement.

Le CFU est adopté à la majorité des membres présents (M. le Maire ne participe pas au vote).

Reçu à la Préfecture le 15 avril 2026.

II-2-CFU Chaufferie bois :

Il fait apparaître :

*un déficit d'investissement de clôture de : 13 617,96 €

*un excédent d'exploitation de clôture de : 60 174,77 €

Le CFU est adopté à la majorité des membres présents (M. le Maire ne participe pas au vote).

Reçu à la Préfecture le 30 avril 2026.

II-3-CFU budget Boulangerie :

Il fait apparaître :

*un excédent d'investissement de clôture de : 154 672,08 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 3 803,49 €

Le CFU est adopté à la majorité des membres présents (M. le Maire ne participe pas au vote).

Reçu à la Préfecture le

III-Vote des taux des taxes directes locales :

M. le Maire propose d'augmenter de 0,5 points les taux de taxe d'habitation et du foncier bâti. Les taux 2026 seraient les suivants :

-taxe d'habitation : 17,75%

-taxe foncière sur le bâti : 53,74%
-taxe foncière sur le non bâti : 119,09%

Résultats du Vote :

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 2

Le conseil municipal adopte à la majorité les nouveaux taux.

Délibération reçue à la Préfecture le 15 avril 2026.

IV-Vote des Budgets 2026 :

IV-1-Budget principal Commune :

Ce budget tient compte du produit fiscal assuré et des diverses dotations.

En conséquence, la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 335 399,97 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 641 872,25 €.

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 15 avril 2026.

IV-2-Budget chaufferie bois :

La section d'exploitation est arrêtée à la somme de 73 216 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 38 183,96 €.

Le budget est voté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le 5 mai 2026.

IV-3-Budget boulangerie :

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 14 500 € et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 330 172,08 €.

Le budget est adopté à l'unanimité des présents.

Reçu à la Préfecture le

V-Désignation des délégués et élus référents :

VI-1-Election des représentants de la Commission d'Appel d'Offres :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il importe de voter à nouveau les représentants de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit :

-Délégués titulaires : MM. Bernard MAGES, Laurent CASTRO et Christian FABRE

-Délégués suppléants : Mmes Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART et M. Jean-Pierre DETRÉ

Délibération reçue à la Préfecture le

V-2-Election des délégués au Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne :

De même, il convient d'élire les représentants de la commune au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, auquel elle est adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu :

- un délégué titulaire : M. Christian FABRE
- un délégué suppléant : M. Bernard MAGES

Délibération reçue à la Préfecture le 15 avril 2026.

V-3-Election des délégués à l'EPAGE du Bassin du Viaur :

Il importe d'élire à nouveau les représentants de la Commune au Syndicat du Viaur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit :

- Délégué titulaire : M. Emmanuel CROS
- Délégué suppléant : M. Bernard MAGES

Délibération reçue à la Préfecture le

V-4-Election des délégués au Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala :

En vertu du Code Général des Collectivités territoriales et de l'article 4 des statuts du Syndicat, le Conseil Municipal doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à représenter la commune au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal procède au vote et proclame :

- Délégués titulaires : MM. Bernard MAGES et Christian FABRE
- Délégués suppléants : MM. Emmanuel CROS et Laurent CASTRO.

Délibération reçue à la Préfecture le

V-5-Election des délégués au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Laguéprie :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit :

- Mme Anne PHILIPPE
- Mme Marie-Pierre PALOBART

Délibération reçue à la Préfecture le

V-6-Désignation des représentants de la Commune à l'Agence des Chemins de Compostelle :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

- délégué titulaire : Mme Anne PHILIPPE
- délégués suppléants : Mmes Marie-Pierre PALOBART et Arne DAVIGNON.

Délibération reçue à la Préfecture le

V-7-EPAGE Aveyron Amont et EPAGE Aveyron Aval :

Il convient de désigner un élu référent à l'EPAGE Aveyron Amont et à l'EPAGE Aveyron Aval, auxquels adhère notre Communauté de Communes.

M. Bernard MAGES est désigné par le Conseil Municipal. M. Emmanuel CROS représentera aussi la commune à l'EPAGE Aveyron Aval.

V-8-Désignation délégué Stations Vertes :

La commune adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne M. Jean-Pierre DETRÉ, en tant que délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Délibération reçue à la Préfecture le

V-9-Défense et sécurité routière :

M. Pierre CROS est désigné élu référent pour la sécurité et conseiller défense. M. Mehdi BARRAT sera l'élu référent pour la sécurité routière.

Délibération reçue à la Préfecture le

VI-Délégations au Maire :

En vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et afin de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions.

A cet effet, le conseil municipal donne au maire l'autorisation d'ester en justice afin de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Délibération reçue à la Préfecture le 5 mai 2026.

VII-Questions diverses :

Le conseil municipal renouvelle l'autorisation donnée au restaurant L'Angle pour une terrasse temporaire, rue du Viaur, du 1^{er} avril à fin octobre.